



## Registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Kehlen

### Séance publique du 15 mai 2015

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers: 8 mai 2015

Présents: MM. Paulus Aloyse, bourgmestre; Koch Lucien, Eischen Félix, échevins;  
MM. Bissen Marc, Bonifas Larry, Hansen Thomas, Kasel-Heintz Nathalie,  
Kockelmann Romain, Kohlen Guy, Scholtes Guy et Zeihen-Schambourg Anne,  
conseillers;  
M. Back Mike, secrétaire communal.

Excusés: Néant.

Point de l'ordre du jour: 6

Objet: **Règlement-taxe concernant le remplacement de la carte scolaire**



Le Conseil Communal,

Précisant que la commune de Kehlen fournit une carte scolaire avec accessoires (bandeau et housse en plastique) aux élèves fréquentant l'enseignement fondamental en la commune de Kehlen et servant de titre de transport et de carte d'accès à la bibliothèque;

Notant que la 1<sup>ère</sup> délivrance de la carte scolaire se fait à titre gratuit;

Notant qu'en cas de perte / destruction de la carte scolaire ou des accessoires, les parents / tuteurs de l'élève doivent prendre en charge les frais de remplacement du matériel;

Considérant que le paiement de la taxe pour le remplacement de la carte scolaire avec accessoires comprend les frais de fourniture du matériel ainsi que les frais administratifs;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et sur proposition du collège échevinal, unanimement

Décide d'approuver le règlement-taxe pour le remplacement de la carte scolaire en cas de perte / destruction comme suit:

- Carte scolaire 5,00 Euros TTC;
- Accessoires (bandeau et housse en plastique) 5,00 Euros TTC.

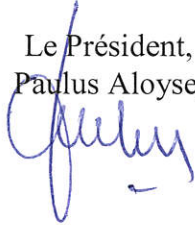
Transmet la présente par l'intermédiaire de Monsieur le Commissaire de District de Luxembourg, à l'autorité supérieure pour approbation.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le conseil communal,  
(Suivent les signatures,)

Pour extrait conforme,  
Kehlen, le 15 mai 2015,

Le Président,  
Paulus Aloyse,



Le Secrétaire,  
Back Mike,

